

# La concession familiale Bamiléké: un exemple d'architecture endogène au Cameroun

Joseph Esoh Elamé

Département d'ingénierie civile, environnementale et architecturale, Université de Padoue (Italie)

Tagne Tocheu Norbert Landry

École nationale supérieure des travaux publics, Yaoundé (Cameroun)

## Messages clés

- Il existe dans les communautés culturelles de l'Ouest du Cameroun, des savoirs endogènes d'architecture et d'urbanisme qui méritent une reconnaissance sociale, voire une forme de protection face à l'urbanisation.
- Les concessions familiales en tant qu'un savoir endogène, s'inscrivent à la fois dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme vernaculaires. Toutefois, elles méritent une revalorisation et des aménagements à l'aune de la transition environnementale.
- Une interaction permanente entre savoirs endogènes d'architecture et d'urbanisme propre à la diversité culturelle camerounaise est à encourager.

*Cet article aborde la question de l'architecture vernaculaire ou endogène dans les villes camerounaises à partir d'une étude de cas de la concession familiale Bamiléké en tant que forme bien spécifique d'organisation de l'habitat au sein de la communauté traditionnelle de Pète-Bandjoun. Tel que décrit dans le texte, la concession comprend les unités spatiales suivantes: les espaces verts, la délimitation de la concession, la cour intérieure, la décharge familiale, l'environnement magico-religieux, le cimetière familial, l'habitation autochtone et ses principales unités fonctionnelles (la cuisine, les toilettes, le grenier, etc.). Les auteurs proposent de considérer la concession familiale Bamiléké comme un important savoir endogène, un patrimoine culturel matériel et immatériel, qui doit être préservé et intégré aux processus actuels d'urbanisme.*

Mots clés : architecture endogène, concession familiale, Pète-Bandjoun, traditions Bamiléké, urbanisme

## The Bamiléké family estate as an instance of endogenous architecture in Cameroon

*This paper addresses the issue of vernacular or endogenous architecture and design in Cameroonian cities. More precisely, we study the traditional Bamiléké family estate as a specific type of housing and property structure within the community of Pète-Bandjoun. According to our research, these estates usually involve the following spatial units: green spaces, a delineating structure, a courtyard, the family landfill, the magico-religious place, the family cemetery, the dwelling itself, and the dwelling's main functional units (kitchen, toilets, attic, etc.). We suggest the idea that the Bamiléké family estate is in itself an important source of endogenous knowledge related to architecture and planning. Moreover, it is a tangible and intangible cultural heritage which should be preserved in Cameroon despite widespread urbanization.*

Keywords: vernacular architecture, family estate, Pète-Bandjoun, Bamiléké culture, planning heritage

Correspondence to / Adresse de correspondance: Joseph Esoh Elamé, Département d'ingénierie civile, environnementale et architecturale (DICEA), Université de Padoue, 9 Avenue Marzolo, 35131 Padoue (Italie). Email/Courriel: esoh.elame@dicea.unipd.it

## Introduction

En contexte camerounais, l'architecture vernaculaire ou endogène côtoie des formes d'aménagement jugées erronément plus modernes, comme c'est souvent le cas en Afrique et ailleurs dans le monde. Depuis l'époque coloniale, cette architecture a toujours été déconsidérée au point d'être dissociée, voire opposée, à la modernité architecturale et urbanistique. Cet article aborde la question de l'architecture endogène au Cameroun à partir de l'étude de cas de la concession familiale Bamiléké en tant que forme spécifique d'organisation de l'habitat au sein de la communauté de Pète-Bandjoun, en territoire traditionnel Bamiléké.

L'architecture endogène du peuple Pète-Bandjoun s'est construite avec le temps, dans le respect de la culture et de « l'esprit » du lieu. Nous tentons de démontrer ici que la concession familiale Bamiléké est une intéressante clé de connexion entre les savoirs endogènes, d'une part, et l'habitat et son voisinage immédiat, d'autre part. À ce titre, ce type d'organisation du territoire profondément enraciné dans la culture est à préserver face à l'urbanisation rapide et étalée des villes camerounaises.

Pour mener à bien ce travail, nous avons accordé une place de choix aux sources de terrain. L'observation *in situ* a été nécessaire et a permis de collecter des données pertinentes. Par la suite, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès des habitants des concessions que nous avons observées afin de comprendre l'organisation et le fonctionnement de leur type d'habitation. Avant de présenter la méthodologie et les résultats de cette étude, il convient d'abord de traiter plus généralement de la question de l'architecture vernaculaire, notamment en ce qui concerne sa définition et la possibilité d'une terminologie alternative.

## L'architecture vernaculaire ou endogène: essai de clarification

La réflexion menée dans le cadre de cette recherche nous a conduit à nous intéresser à l'architecture endogène au Cameroun (Dzou-Tsanga 2016), architecture également appelée vernaculaire. Pour mieux assoir notre réflexion théorique, nous allons nous appuyer sur les travaux antérieurs qui

concernent l'architecture vernaculaire (Brunskill 1978; Guindant et Doepper 1990; Varin 1993; Frey 2010; Essessé 2021) ainsi que l'urbanisme vernaculaire (Lassure 1983; Viaro et Ziegler 1983; Oliver 1997). En s'inspirant de ces multiples travaux, on peut définir les pratiques traditionnelles comme un type spécifique d'architecture rencontré à une époque donnée, dans un pays, un territoire, une aire géographique ou culturelle bien précise. Le Centre d'études et de recherches sur l'architecture vernaculaire (CERAV) en France définit un bâtiment vernaculaire comme appartenant à « un ensemble de bâtiments surgis lors d'un même mouvement de construction ou de reconstruction » (Lassure 1983). Pour sa part, le comité canadien d'architecture vernaculaire, à la suite d'un long processus de travail concerté qui a mobilisé plus d'une trentaine de ses membres, définit ce concept en tant qu'« architecture d'inspiration populaire qui a développé et développe ses caractéristiques propres dans une région spécifique où souvent elle utilise les matériaux locaux, des façons de faire et des formes traditionnelles » (Varin 1993).

La définition proposée par le comité canadien d'architecture vernaculaire nous plonge dans les méandres des savoir-faire, des savoirs pratiques, des savoirs d'expérience en matière d'architecture d'inspiration populaire. Malgré ses imperfections, cette définition essaie de circonscrire le champ couvert et ouvert par le concept d'architecture vernaculaire. Les nombreuses questions de recherche qui peuvent y être reliées ne doivent pas remettre en question la nécessité d'une clarification du concept. La définition proposée par le comité canadien d'architecture vernaculaire, selon Varin (1993), demande de prendre en compte un certain nombre de considérations: il faut considérer l'architecture vernaculaire autant en milieu rural qu'urbain. Elle inclut les bâtiments individuels, des ensembles architecturaux, des paysages ruraux ou urbains ; l'architecture vernaculaire se comprend dans un contexte environnemental et culturel spécifique à chaque région. Ses manifestations reflètent dans leur diversité, les différents groupes ethniques et socioéconomiques ; elle intègre des savoir-faire et des modèles transmis d'une génération à l'autre ; l'expression matériaux locaux doit être prise dans un sens très large et comprendre les produits industrialisés lorsque ceux-ci jouent un rôle dans la définition des formes et des savoir-faire.

Selon cette optique, l'image constitutive de l'architecture vernaculaire est indissociable de la construction d'une identité culturelle territoriale (Elamé 2016). En effet, l'architecture vernaculaire prend ses racines dans un lieu vécu comme un habitat et un paysage, où les matériaux locaux sont valorisés pour façonner un habitat ancré au contexte géographique dont les spécificités ne sont pas forcément liées aux seuls aspects technique, historique ou matériel. À notre avis, ces spécificités sont beaucoup plus associées à la dimension symbolique et culturelle. Ainsi, l'architecture vernaculaire s'impose dans la vie des populations autochtones pour ses usages, ses souvenirs, et les incessantes modifications dont elle peut être objet. Celle-ci est alors évolutive. Ces caractéristiques amènent Frey (2010), en s'intéressant de l'architecture de terre des Kassena au nord du Ghana et au sud du Burkina Faso (notamment à la cour royale de Tiébélé), à conclure que « L'architecture vernaculaire révèle la façon dont différents peuples conçoivent le monde et leur procure ainsi un sentiment d'appartenance ». Il est noté que le terme architecture vernaculaire varie selon le lieu et le moment. Ainsi, Viaro et Ziegler (2007) soulignent que « En français, on a utilisé les termes d'« architecture traditionnelle » et d'« ethno-architecture », en italien ceux de « architettura primitiva » et de « architettura vernacolare », et en anglais celui de « vernacular architecture ». Cette variété de dénominations illustre bien le fait que ce concept soit encore en construction sur le plan théorique.

Sur un plan terminologique, Viaro et Ziegler (2007) pensent que l'utilisation du terme « traditionnel » renvoie à l'idée de transmission de siècle en siècle, de pratiques, d'usages, de valeurs, de normes, bref de modes de vie. Pour le milieu bâti, respecter la tradition se traduit dans des organisations et des hiérarchisations spatiales à l'intérieur d'un modèle canonique qui ne présuppose pas l'invariant formel. L'idée de tradition exprime la pérennité d'un fonds ancien, constamment réinterprété sous l'influence d'apports techniques ou de modifications de l'environnement social ou naturel. Le mot « vernaculaire » désigne ce qui appartient au lieu, incluant l'architecture caractéristique d'une région. Ce terme renvoie donc à la notion de local: au sens strict, est vernaculaire ce qui est indigène, sans prise en compte de l'ancienneté ni de l'historicité de cet habitat. Dans ce

contexte, les observations de Viaro et Ziegler (2007) relancent le débat sur le lien entre l'architecture vernaculaire et l'architecture traditionnelle. Qui dit architecture traditionnelle sous-entend l'existence d'un savoir traditionnel. Or, le philosophe africain Hountondji critique le concept de « savoir traditionnel ». Il estime que le terme « traditionnel » est une désignation empirique qui s'oppose à l'idée de modernité. Hountondji (1994, 13) pense que l'appellation traditionnelle « véhicule l'idée obscure d'une coupure radicale entre l'ancien et le nouveau. Elle fige ainsi l'ancien en un tableau statique, uniforme, sans histoire et sans profondeur, où tous les points paraissent rigoureusement contemporains, en réservant à l'ordre nouveau, le prestige du mouvement, du changement, bref de l'historicité ». Pour sortir de cette vision passéiste, Hountondji (1994, 15) propose l'expression « savoirs endogènes » qu'il définit comme « toute connaissance vécue par la société en tant que partie intégrante de son héritage, par opposition aux savoirs exogènes qui sont encore perçus, à ce stade au moins, comme des éléments d'un autre système de valeurs ».

En appliquant les travaux d'Hountondji sur les savoirs endogènes à l'architecture vernaculaire, nous sommes plutôt tentés de parler d'architecture endogène. Nous définissons cette dernière expression comme une architecture d'inspiration ethnique, communautaire, ou populaire, qui tire ses racines des expériences collectives cumulées, ancrées et partagées de générations en générations au sein d'une communauté dans le domaine de l'habitat. C'est une architecture qui se construit et innove dans le temps et l'espace, dans le respect des traditions, us et coutumes, normes ethniques, croyances spirituelles de la communauté qui en est productrice. Elle produit et exprime dans la simplicité, des formes architecturales et des conceptions de l'espace qui proviennent du système de pensée endogène. L'architecture endogène a un lien immédiat, systématique avec une ethnie, un peuple ou une communauté culturelle bien identifiée. Elle produit une extraordinaire diversité des formes architecturales ayant des particularismes techniques qui se révèlent être de véritables marqueurs d'identité culturelle. L'architecture endogène en contexte camerounais, exige un lien très fort avec l'ancestralité entendue comme la ligature, le ruban, le fil qui lie les générations présentes et la lignée de leurs ancêtres fondateurs. L'ancestralité sert

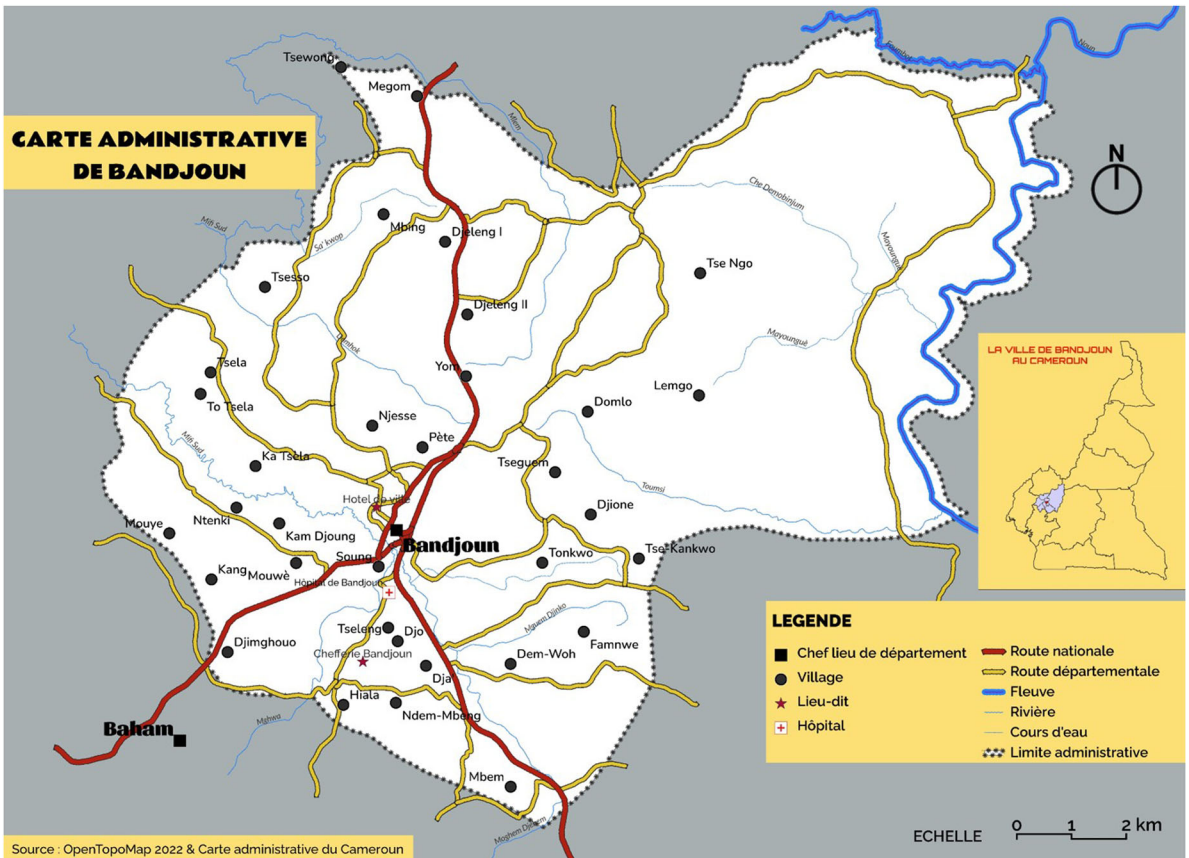
d'ailleurs de référentiel pour tout Camerounais souhaitant justifier son autochtonie. Elle explique l'attachement des populations locales à la terre de leurs ancêtres. Cette dernière est appelée communément village au Cameroun, ce qui n'a rien à voir avec la ruralité. Le village sert ici à qualifier la terre ancestrale et à justifier le statut d'autochtone. En somme, le village met en exergue les origines ancestrales de tout Camerounais.

### La méthodologie utilisée

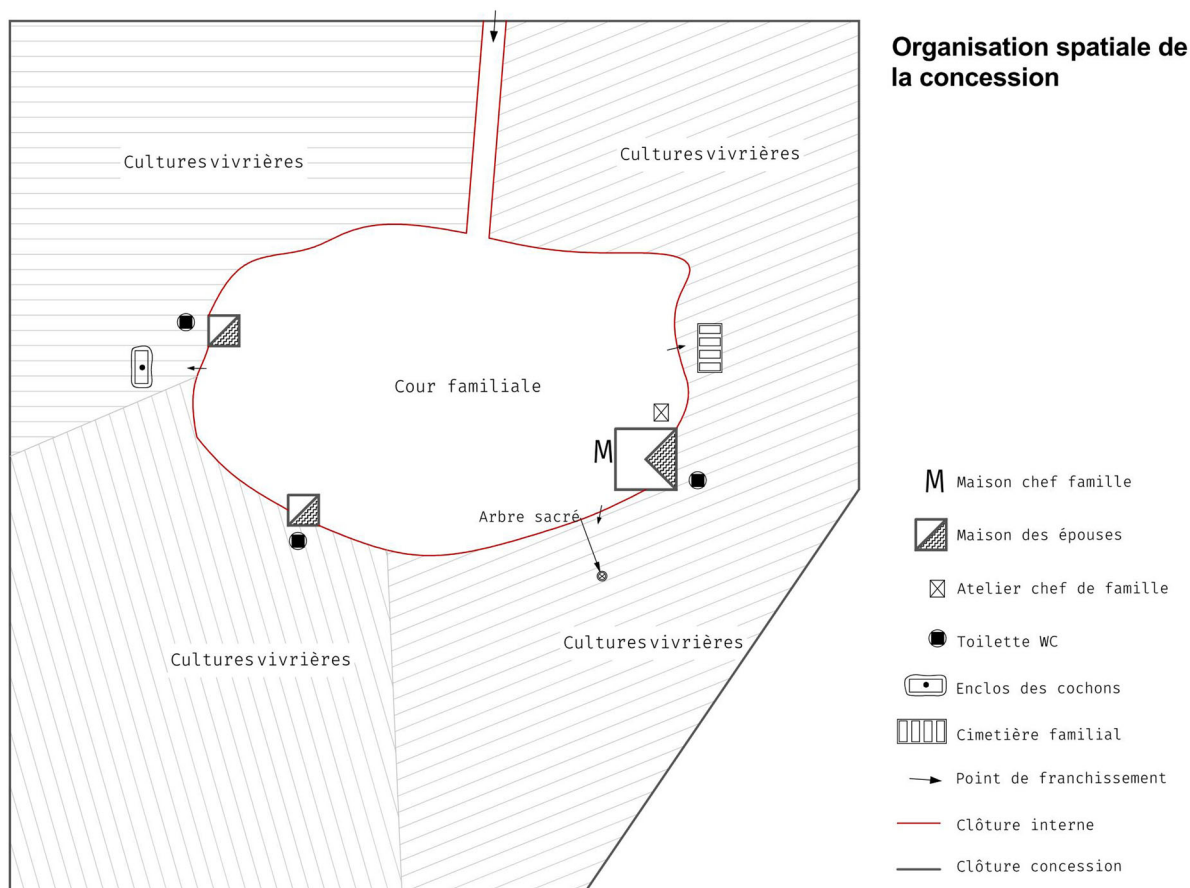
La ville Pète-Bandjoun se localise dans le département du Koung-Khi (Figure 1). Celle-ci est constituée de 38 villages qui sont: Pète, Houpou, Djimghou, Soung, Sekakou, Dengbem, Mbieng I, Kayo, Mbieng

II, Touoba, Lemla, Keng, Djiopa, Djione, Tseleng, Tse, Totsela, Mtiéki, Kamgo, Famlang, Mbouo I, Katsela, Djiogué, Houa, Lemgo, Kakouo, Mbentum, Ha'a, Tessé, Tseghem, Yom, Tsecha, Mbouo II, Mouwé, Dja, Domlo, Magom ainsi que King-place. Ces villages ont la particularité d'avoir le même ancêtre, fondateur du Royaume de Bandjoun. Sur le plan coutumier, la ville comprend donc une puissante chefferie de premier degré qui incarne l'unité religieuse, politique et sociale des populations autochtones de ses 37 chefferies de troisième degré.

Pour mener à bien cette étude, nous avons opté pour une recherche qualitative s'appuyant sur l'observation directe et les entretiens semi-directifs. Notre échantillon primaire a été constitué de 500 concessions familiales autochtones qui représentent 5 % des concessions totales de la ville.



**Figure 1**  
Carte administrative de Bandjoun.



**Figure 2**  
Schéma type de l'organisation d'une concession en territoire Pète-Bandjoun.

La Figure 2 ci-dessous nous présente de manière synthétique l'organisation spatiale d'une concession en territoire Pète-Bandjoun. Les dimensions moyennes des concessions que nous avons étudiées oscillent entre 250 m<sup>2</sup> et 1 500 m<sup>2</sup>. Pour plus de précision, nous avons choisi de manière aléatoire dans chacun des 38 villages de la ville de Pète-Bandjoun, 13 concessions familiales auprès desquelles les informations ont été collectées aussi bien par l'observation directe que par des entretiens semi-directifs auprès du chef de famille. En l'absence de ce dernier, les questions étaient posées à son épouse ou à l'une de ses épouses s'il était polygame.

Les données collectées dans la moitié des 500 concessions de notre échantillon ont été recueillies

par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs. Nous avons obtenu les données pour les autres 250 concessions en utilisant l'observation directe des structures portantes et des unités spatiales des habitations visitées. Le contenu des entretiens semi-directifs concernait uniquement l'organisation structurelle de la concession familiale et le fonctionnement de certaines de ces composantes. Les informations résultant des entretiens semi-directifs et des observations directes ont été exploitées pour décrire avec précisions les différentes unités spatiales qui composent une concession familiale de Pète-Bandjoun, ce qui constitue en soi un apport à la connaissance. Toutes les concessions familiales visitées pour cette étude sont des concessions où habitent une même famille. La

gestion des unités spatiales et fonctionnelles qui ont été enquêtées est généralement sous la responsabilité du chef de famille. Il n'existe pas de système de gardiennage des unités spatiales dans le sens sécuritaire du terme.

## Les résultats obtenus

La concession familiale Bamiléké en tant qu'aménagement endogène fait partie des pratiques d'architecture sans architecte (Rudofsky 1964). Malgré cela, les informations recueillies sur le terrain lors des entretiens semi-directifs et les diverses observations directes montrent que la concession regroupe l'ensemble des éléments qui assurent le mode de vie des populations. Pour plus de détails, la concession est une forme particulière d'organisation de l'habitat au sens large qui comprend les unités spatiales suivantes: les espaces verts, la délimitation de l'espace ou de la concession, la cour intérieure, la décharge familiale, l'environnement magico-religieux, le cimetière familial, l'habitation autochtone et ses principales unités fonctionnelles, la cuisine, les toilettes ainsi que le grenier. Dans les paragraphes qui suivent, nous traiterons plus finement de chacun des éléments constitutifs de la concession familiale Bamiléké.

### Les espaces verts de la concession

D'après les informations rassemblées, il s'avère que les concessions familiales de Pête-Bandjoun affichent deux types d'espaces verts, c'est-à-dire les espaces verts de décoration (Figure 3) et les espaces verts magico-religieux, dits aussi de protection. Les espaces verts de décoration sont fleuris avec la présence d'arbres. Dans certaines concessions, ces espaces servent également pour une agriculture familiale à petite échelle basée sur le maïs, les plantains et les bananes.

Les informations collectées sur le terrain illustrent le fait que plusieurs concessions ont des espaces verts spirituels ou religieux, lesquels servent aux redéploiements identitaires et mémoriels, notamment pour certains rituels du culte des ancêtres et afin de protéger les habitants contre les esprits maléfiques. Ces micro-espaces verts magico-religieux sont largement répandues auprès des populations autochtones. Elles obéissent au principe de non-séparation des vivants et des



**Figure 3**  
Un exemple d'espace vert de décoration à base de fleurs naturelles.

ancêtres. Celles-ci sont aussi liées aux croyances et aux formes sociales. Dans cette perspective, les espaces verts sacrés des concessions existent en raison des interdits et des croyances dont ils font l'objet. Par ailleurs, il convient de mentionner que les concessions qui disposent des espaces verts magico-religieux sont pour la plupart un legs ancestral, qui est transmis au fil des générations.

Dans la même veine, il a été constaté que dans 90 % des concessions étudiées, c'est surtout l'arbre de paix « *dracena deisteleana* », ou « *Fuekeng* » en langue locale, que l'on retrouve dans les micro-espaces verts spirituels. Implanté sous forme de haie ou de clôture, il joue un rôle de protection contre les esprits maléfiques. Les images captées et les opinions entendues lors des visites sur le terrain convergent pour confirmer la croyance selon laquelle l'arbre de paix permet également de lutter contre la malédiction. Par exemple, c'est le cas de la malédiction prononcée contre une femme par le chef de famille en raison de sa dote. Les populations interrogées disent que pour rompre avec une telle malédiction, la famille fait appel à un guérisseur du village qui vient effectuer des rituels et des invocations pour « localiser » la malédiction. Lorsque celui-ci trouve le lieu qui lui est associé, il creuse. Si la terre est « gonflée » à cet endroit, il en prend une partie et la remet à la famille qui s'en servira pour les rituels. Ensuite, il plante l'arbre de paix dans ce lieu en versant de l'huile de palme et du sel. À la fin de la cérémonie, le guérisseur partage la nourriture que la famille a prévu à cet



effet. La terre qui a été recueillie sera partagée avec les membres de la famille, en contrepartie d'un franc symbolique de la part de chacun. Puis, tous ceux qui ont reçu cette terre vont la mettre sous leur pied droit pour éviter que la malédiction n'atteigne leurs enfants. Au bout de quelques années, l'arbre de paix ayant servi à lutter contre la malédiction peut être enlevé sans aucune conséquence.

#### La délimitation de la concession familiale

La concession familiale est habituellement délimitée par une clôture qui peut être naturelle, artificielle, ou les deux à la fois. Quand elle est naturelle, la délimitation est formée de plantes à fleurs et d'arbres, ce qui offre des avantages sur le plan environnemental, au-delà de son utilité première. Aujourd'hui, cette pratique endogène de végétalisation tend à être substituée par des clôtures artificielles en béton pour des questions d'apparence, de robustesse et de sécurité.

#### La cour d'une concession familiale

Selon nos observations, les concessions familiales de Pète-Bandjoun ont toutes une cour intérieure. Située au centre de la concession, la cour est un espace ouvert et convivial réservé à l'accueil des visiteurs, aux rencontres familiales, à l'éducation des enfants, aux activités ludiques, à l'économie familiale, etc. Par exemple, c'est dans la cour que l'on peut laver et sécher les vêtements, tenir des festivités ou des cérémonies funéraires. La cour sert aussi de lieu de séchage des vivres frais ramenés des champs, vivres qui sont par la suite stockés dans les greniers. Dans certaines concessions, un arbre est planté au cœur de la cour. Il assume la fonction de lieu sacré de recueillement pour la famille. Les différents membres du groupe peuvent faire des offrandes aux ancêtres, à cet endroit. Selon les concessions et le statut social du chef de famille, l'accès à la cour peut se faire à partir de plusieurs entrées (Figure 4). Si le chef de famille est un notable dans la chefferie, il y aura un accès à la cour exclusivement réservé aux personnes initiées qui viennent lui rendre visite.

#### La décharge familiale

Chaque concession dispose d'une décharge familiale. C'est un lieu précis de la concession où sont déversés tous les déchets. Il émerge aussi de



**Figure 4**

Un exemple d'accès par voies multiples à la cour familiale.

nos excursions sur le terrain que les décharges familiales se créaient dans une concession de deux manières. Premièrement, lors de la construction d'une maison dans une concession, on excave la terre en grande quantité dans un lieu pour la fabrication des briques de terre. Le trou ainsi fait, qui atteint parfois 1,2 m de profondeur, va être utilisé comme décharge familiale. Il sera rempli progressivement par les ordures ménagères jusqu'à être recouvert. Le nom que l'on donne à ce lieu en langue locale est « Tompà ». Compte tenu du fait que plus de 90 % des déchets qui y sont déversés sont organiques, la décharge servira éventuellement à l'agriculture familiale. On y plantera des bananiers, des arachides, des piments, des haricots, des taros, des tomates, du melon, etc. Deuxièmement, la décharge familiale peut être localisée dans un espace précis de la concession, espace qui est le plus souvent situé derrière la cuisine. Ce lieu deviendra un champ où les ordures ménagères servant de fumier seront mises entre les sillons, au pied des bananiers.

#### Les espaces magico-religieux de la concession familiale

C'est l'ensemble des espaces ou sites dans la concession familiale où les populations autochtones de Pète-Bandjoun entretiennent des liens de mémoire, de commémoration et d'ancestralité. La concession familiale dispose ainsi des lieux de mémoire, promue de manière active. Ces espaces, loin d'être des mises en scènes symboliques, se

caractérisent par une mobilisation mémorielle qui témoigne du dynamisme de la culture religieuse endogène. Sur le plan pratique, les observations de terrain et les entretiens menés dans 500 concessions familiales de la communauté de Pète-Bandjoun montrent que plus des trois-quarts de celles-ci disposent des attributs suivants:

- Un arbre sacré familial appelé en langue locale « *Tchup si' la'* » ;
- Un lieu sacré de conservation des crânes humains appelé en langue locale le « *Tsefeu* » ;
- Un lieu de conservation des placentas familiaux appelé en langue locale le « *Thouhum* » ;
- Un caveau ou cimetière familial.

*L'arbre sacré de la famille appelé en langue locale « Tchup si' la' ».* Le « *Tchup si' la'* » est l'arbre sacré qu'on retrouve généralement à trois endroits de la concession: en contrebas de la maison, derrière la maison et dans la cour, comme c'est le cas dans la concession apparaissant dans la Figure 5. L'arbre sacré se remarque dans la plupart des grandes concessions. Il s'agit d'un arbre qui a été planté au moment d'occuper l'espace par chaque chef de lignage. Chacun est tenu de faire des sacrifices à son esprit créateur à cet endroit précis, dans le but de bénéficier des faveurs de celui-ci. Cet arbre sacré n'a pas la même importance que les autres arbres de la concession. Il incarne « (...) les esprits protecteurs. Il permet de sanctifier, de purifier ou même de neutraliser les mauvais sorts et les malédictions » (Elamé 2004, 58).

*Le lieu sacré de conservation des crânes humains appelé en langue locale le « Tsefeu ».* Le *Tsefeu* est le lieu sacré des crânes humains chez les Pète-Bandjoun. Comme toutes les communautés appartenant au peuple Bamiléké, les Pète-Bandjoun entretiennent une relation particulière avec les crânes des morts qu'ils utilisent pour éviter la colère des esprits, la maladie ou l'infertilité. Les crânes humains influencent le vécu des Pète-Bandjoun qui voient dans ceux-ci un lien sacré avec les morts, lesquels morts sont souvent invoqués par le biais de rites pour assurer la protection et la bénédiction de leur descendance. Ces derniers pensent que le contact avec le crâne d'un défunt permet d'entrer spirituellement en contact avec



**Figure 5**

Arbre sacré placé à l'entrée de la cour avec des pierres pour les rituels.

cette personne morte. Les Pète-Bandjoun font alors l'exhumation des crânes de leurs défunts, pour les conserver dans un lieu sacré attitré à cette fin, dans le but de développer des relations particulières avec les esprits de l'au-delà, qu'ils exhortent parfois en prière. Ce lieu de conservation des crânes humains de la famille est en fait une forme particulière de caveau.

À la suite des entretiens que nous avons eus à faire sur le terrain, il ressort que lorsque certains crânes sont absents, notamment pour des personnes qui sont décédées et dont le corps n'a pas été retrouvé, on les substitue par des pierres après des rites bien particuliers afin que ces derniers puissent bien jouer leur rôle pour entretenir le lien entre les vivants et leurs proches décédés. C'est quelques années après leur inhumation que les crânes des défunts sont récupérés, à travers des rites religieux bien précis, pour être conservés dans une pièce de la concession familiale. Il peut arriver que la concession familiale ne contienne plus de lieu spécifique pour la conservation des crânes des ancêtres. Dans ce cas, la famille peut transférer ce lieu de conservation des crânes dans un autre terrain familial.



Il faut noter que seules les personnes reconnues, comme les patriarches de la famille et l'héritier de la personne décédée, peuvent avoir accès à ce lieu spirituel sous certaines conditions et pour des rituels bien spécifiques. La personne désignée par le défunt comme son héritier est principalement celle qui dévient une sorte de personne relaie entre les membres de la famille qui vivent encore et le mort. Ainsi, lorsqu'une personne de la famille veut communiquer avec les morts de sa famille, pour leur présenter ses supplications, discuter des difficultés de la vie courante, etc., il passe par le biais de l'héritier du mort. Ce dernier est la seule personne qui peut orchestrer des rites et soumettre les doléances des vivants au mort qu'il représente. Les principaux éléments utilisés lors du rituel de communication avec un défunt sont l'huile de palme, le sel, la viande, le pistache de même que le couscous préparé et mélangé avec des haricots. Les repas préparés pour la circonstance font offices de rituel puis sont partagés avec les membres de la famille participant à ce rituel. Les participants, qui sont des natifs du village, viennent parfois de tous les coins du pays et quelques-uns de l'étranger.

*Le lieu de conservation des placentas familiaux (« Thouhum » en langue locale).* Le lieu de conservation des placentas familiaux, nommé *Thouhum* en langue locale, est très important sur le plan organisationnel, car c'est là que l'on met en terre l'ensemble des placentas et des cordons ombilicaux des membres de la famille. Ce lieu constitue un repère familial, liant les vivants de la famille et leur terre ancestrale. C'est un espace émotionnel qui existe dans chaque concession familiale. Signalons que cette pratique se fait à chaque naissance d'un enfant dans la famille. Ce lieu d'enterrement et de conservation du placenta et du cordon ombilical des nouveau-nés de chaque famille se fait de préférence dans la cuisine.

En ce qui a trait au processus, quelques semaines après la naissance d'un enfant, la mère du nouveau-né prend le cordon de l'enfant qui est « tombé », selon l'expression généralement utilisée, l'emballe soigneusement, puis se rend chez la mère de la concession familiale qui est la première femme du chef de famille de son mari. Si cette dernière est absente, elle se rend chez sa coépouse. Si cette dernière est absente, elle se rend chez la fille aînée

de la famille. Le rituel de conservation du placenta et du cordon ombilical par enterrement se fait par les femmes en absence des hommes.

La mère du nouveau-né qui veut faire le rituel, prépare les offrandes qu'elle a apportées pour la circonstance. Il s'agit généralement d'huile de palme, de sel, de taro cuit, d'un fagot de bois, de la sauce jaune, de la viande de bœuf et de poisson fumé. La quantité et la qualité des offrandes dépend du pouvoir d'achat de la famille. Le rituel ne se fait que dans le village ancestral. Ainsi, pour tous les enfants qui naissent hors du village ancestral, ce rituel se fera lors du passage de la mère du nouveau-né au village ancestral. Cette pratique est aujourd'hui remise en cause par les migrations nationales et internationales des populations de Pète-Banjoun ainsi que par l'augmentation des mariages mixtes. Toutefois, cela n'enlève en rien le fait que la pratique reste présente à Pète-Banjoun

*Le cimetière familial.* Selon l'orientation de la cour de la concession, ce lieu se situe parfois sur les côtés du terrain familial, derrière la maison du chef de famille. Dans de cas rares, il peut arriver que la cour intérieure soit utilisée pour accueillir le cimetière familial. De manière générale, le cimetière familial se positionne selon le lieu où le chef de famille a été enterré ou à l'endroit spécifique où celui-ci a demandé d'enterrer un membre décédé de sa famille.

#### Le logement autochtone et ses principales composantes

L'habitation autochtone fait partie intégrante de la concession et elle est l'un des éléments essentiels du modèle architectural du domaine familial. Deux configurations spatiales principales sont utilisées pour l'habitation, soit la forme carrée et la forme rectangulaire. La plus répandue est la forme rectangulaire. L'habitation est généralement de plain-pied et son organisation interne comprend généralement les espaces où sont logés les membres de la famille, les espaces pour la volaille au coucher du soleil, les espaces destinés à l'élevage de porcs et, parfois, un atelier de travail. D'une manière générale, toutes les concessions se construisent en fonction de trois critères et l'habitation est aussi influencée par ses critères: Le métier du chef de famille, Le régime matrimonial du chef

de famille (monogamie ou polygamie) et Le rang social du chef de famille dans le village.

### La cuisine autochtone

Dans toutes les 500 concessions visitées, la cuisine est extérieure et celle-ci a une forme carrée ou rectangulaire. Elle est placée sur l'un des côtés de la concession et elle très dépendante de la morphologie du site. La cuisine peut se construire en contrebas de la maison, d'un côté de celle-ci, mais jamais à l'avant de la maison. Sa construction est faite en briques de terre ou en bambou. En son centre, se trouve le foyer du feu de bois. De part et d'autre du foyer, on retrouve le ou les lits à coucher. Son sol n'est pas crépi ou carrelé, afin de faciliter les rituels qui peuvent s'y faire. Dans toutes les concessions visitées, il nous a été confirmé que les placentas des nouveau-nés de la concession familiale y ont été enterrés afin de les mettre en lien avec leurs ancêtres. Les personnes interrogées nous affirment aussi que c'est à la première femme de la concession que revient la charge d'enterrer le placenta du nouveau-né en l'absence de la mère de l'enfant. Cette dernière se charge d'apporter les éléments nécessaires qui entreront dans la finalisation du rituel. Généralement, les dons alimentaires que la mère de l'enfant apporte sont redistribués aux membres proches ou aux personnes du voisinage de la concession. La cuisine est également le lieu où, selon les circonstances, on conserve ou enterre les crânes de la famille. En bref, la cuisine est à la fois le lieu où l'on mange et on dort, le lieu de conservation des reliques identitaires et de rangements de certains outils importants. Face à la porte principale, sur le mur, est fixée une structure en forme d'étagère permettant le rangement des outils de cuisine. La cuisine sert également de magasin pour le stockage des cultures vivrières telles que le maïs ou les arachides.

### Les toilettes

Les toilettes dans les concessions familiales sont toujours extérieures à l'habitation. Cette structuration de la concession familiale reste dominante. On distingue plusieurs types de WC: (i) Les WC spontanés: ils se font à l'air libre dans les champs de cultures. À l'aide d'une houe, un trou est fait à quelque endroit dans le champ par celui qui cherche un lieu d'aisance puis ce même trou est

recouvert ; (ii) Les latrines: ce sont des lieux d'aisances sommaires à ciel ouvert, caractérisés par l'utilisation du plastique, des pailles ou un morceau de tissu, servant à se mettre abri des regards. Son plancher est fait de branches ou de morceaux de bois ; (iii) Les WC semi-structurés: ils sont faits soit en briques de terre, soit avec des morceaux de tôles ondulées qui sont fixés sur des piquets ou des lattes. Ils peuvent être à un ou deux compartiments. Des pailles ou des tôles ondulées servent à recouvrir le dessus.

### Le grenier

Dans chaque concession familiale, un grenier est construit dans lequel on stocke les récoltes et le bois. Les observations de terrain nous ont permis de distinguer trois types de grenier: le grenier inclus dans la cuisine, le grenier comme bâtiment annexe de la concession et le grenier comme élément de la maison.

Tout d'abord, le grenier inclus dans la cuisine est construit en bambou sous forme de plafond de cuisine, avec une ouverture où est placée une échelle permettant l'accès. La chaleur provenant du foyer dans la cuisine permet de sécher rapidement ce qui se trouve au grenier. Des branches d'eucalyptus de dimensions disproportionnées servent de support latéral au plancher de bambous.

Dans un second temps, on remarque le grenier comme bâtiment annexe de la concession. Dans ce cas, il est le bâtiment le plus haut de la concession. C'est le lieu de stockage et conservation des aliments tels les haricots, les arachides, le maïs, le bois et même certains objets traditionnels. Il est construit en brique de terre séchée ou d'un clayonnage de tiges de bambous que l'on bourre de *poto-poto* et, en général, il est surélevé du sol par des pierres d'une hauteur de 30 à 50 cm. L'espace intermédiaire entre le niveau du sol et le plancher joue un rôle de protection contre les rongeurs et de ventilation naturelle afin de limiter la pénétration d'humidité ou la remontée d'eaux lors des pluies abondantes. Le plancher est constitué de bambous de raphia entrelacés qui sont posés sur des pierres. La porte principale est une petite ouverture 50×80 cm faite en bambous de raphia tissé. Il faut souligner l'absence de fenêtre sur ce bâtiment. Donc, celui-ci est hermétiquement fermé et permet de conserver plus de chaleur en l'absence de feu de bois comme dans le cas

précédent où le grenier était inclus dans la cuisine. La charpente de ce grenier est construite de branches d'arbres n'ayant subi aucune transformation d'usinage. Elles sont directement coupées aux dimensions appropriées lors de la construction.

Finalement, il y a le grenier comme élément de la maison. Comme dans le cas du grenier inclus dans la cuisine, il est construit en bambous et en bois, en utilisant la même technique permettant de laisser une ouverture où est placée une échelle donnant accès au niveau supérieur. Ce modèle joue à la fois deux rôles: le premier est celui de plafond, et le second est celui de grenier où l'on sèche les récoltes de maïs et d'arachides. La chaleur produite par la toiture est directement renvoyée sur les récoltes.

## Conclusion

Comme on vient de le voir, la concession familiale Bamiléké est un concept architectural complexe et évolutif. Celui-ci présente une forte dimension culturelle, notamment par ses attributs magico-religieux. La concession renvoie au lien entre l'identité socioculturelle et les modes d'habiter des communautés au Cameroun. En effet, la concession familiale Bamiléké, avec ses différentes composantes, leur configuration spatiale et leur signification symbolique, se révèle être un important marqueur identitaire individuel, familial et communautaire. La concession est aussi un exemple original d'architecture endogène à valoriser. Malheureusement, on note dans plusieurs villes camerounaises une forte érosion de l'architecture endogène et des pratiques urbanistiques ancestrales sous la pression de l'urbanisation. À Bandjoun, la concession familiale Bamiléké, en tant que savoir endogène d'architecture et d'urbanisme, est effectivement en crise.

Plusieurs facteurs contribuent à sa remise en cause: la forte croissance démographique, l'expansion rapide et anarchique de l'urbanisation, l'absence fréquente de titres fonciers, les pressions politiques, la rareté des documents d'urbanisme et les difficultés de leur mise en œuvre. De plus, l'utilisation excessive des matériaux modernes de construction transforme fortement l'originalité de ce concept architectural. De manière plus profonde, la concession est fortement déstructurée par les pratiques occidentales d'aménagement qui sont

importées sans adaptation aux contextes socioculturel et géographique. Ces éléments constituent autant d'obstacles qui favorisent la disparition progressive des concessions familiales Bamiléké.

À partir de l'étude de cas de Pète-Bandjoun, on peut donc conclure que la recherche de solutions à la question de l'habitat et au devenir des villes camerounaises passe par la revalorisation des savoirs endogènes dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. Ce défi est impératif dans la mesure où les villes camerounaises sont en quête de nouveaux modèles de développement. Il faut éviter que le mal-urbanisme, soit l'urbanisation anarchique et l'absence des normes d'architecture, ne soient des prétextes pour transformer drastiquement le paysage urbain actuel (Elamé 2016) et faire disparaître les concessions familiales. Selon nous, la situation exige une approche postcoloniale de l'architecture et de l'urbanisme au Cameroun.

C'est justement ici que les élites qui établissent les cadres de référence de l'architecture et de l'urbanisme doivent faire preuve de pragmatisme et d'innovation. Soixante ans après l'indépendance du pays, ils sont désormais responsables du déclin des pratiques endogènes de construction. C'est l'occasion de souligner que nous n'avons pu repérer dans cette ville de professionnels des questions urbaines qui s'intéressent de la valorisation des savoirs endogènes. Il s'agit d'un signe inquiétant pour l'avenir de l'architecture et de l'urbanisme endogènes.

Cette étude nous montre que la concession familiale chez les Pète-Bandjoun qui va bien au-delà d'une unité résidentielle, se caractérise de plus en plus par son déclin progressif. Les dispositions sont à prendre afin que la forme architecturale et urbanistique de la concession, et les composantes qu'elle met en scène, soient à considérer comme un patrimoine culturel matériel et immatériel qui s'intègre à la ville actuelle. Des études de cas comme celle-ci permettent de mieux comprendre le fonctionnement et la pertinence des savoirs endogènes. La non-reconnaissance de ces savoirs par les institutions en charge de la gouvernance et son absence dans les politiques publiques d'habitat, les met en danger. On doit également stimuler la recherche appliquée sur les savoirs endogènes en matière d'architecture bioclimatique qui peuvent contribuer à rendre nos villes durables. À cet égard, la concession familiale Bamiléké semble adapté au développement durable (Elamé 2016) par la forte présence de verdure et la faible

minéralisation des unités d'habitation associées à ce concept.

### Références bibliographiques

- Brunskill, R. W. 1978. *Illustrated handbook of vernacular architecture*. London, UK: Faber and Faber.
- Dzou-Tsanga, R. 2016. Architecture et identités techniques au Cameroun. *e-Phaistos. Revue d'histoire des techniques/Journal of the history of technology* 2: 36-48.
- Elamé, E. 2004. Interculturaliser le développement durable. Dans Debbarh, A. (dir.) *Actes du colloque « Développement durable: leçons et perspectives »*, Tome 1. Paris, Agence Universitaire de la Francophonie, 71-80. [https://www.mediaterrre.org/doc/2004/coll\\_ouaga-juin\\_cr-2.pdf](https://www.mediaterrre.org/doc/2004/coll_ouaga-juin_cr-2.pdf)
- . 2016. *La ville durable interculturelle*. Paris: L'Harmattan.
- Essessé, A. 2021. En quoi l'architecture vernaculaire peut-elle être une source d'inspiration pour le futur? *L'Observatoire* 57: 117-119. <https://doi.org/10.3917/lobs.057.0117>
- Frey, P. 2010. *Learning from Vernacular: Pour une nouvelle architecture vernaculaire*. Paris: Actes sud.
- Hountondji, P. J. 1994. *Savoirs endogènes: Pistes pour une recherche*. Paris: Karthala.
- Guindant, S., et U. Doepper. 1990. *Architecture vernaculaire: Territoire, habitat et activités productives*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Lassure, C. 1983. L'architecture vernaculaire: essai de définition. *Rivista L'architecture vernaculaire* Supplément no. 3.
- Oliver, P., ed. 1997. *Encyclopedia of vernacular architecture of the world*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Rudofsky, B. 1964. *Architecture without architects: A short introduction to non-pedigreed architecture*. Garden City, NY: Doubleday and Company.
- Varin, F. 1993. *L'architecture vernaculaire: Une définition difficile cerner*. <https://www.icomos.org/publications/vernacular2.pdf>
- Viaro, A. M., et A. Ziegler. 1983. *Habitat traditionnel dans le monde. Eléments pour une approche*. UNESCO. <http://unesdoc.unesco.org/images/0005/000581/058151fb.pdf>